

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'OTTERBURN PARK**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 466-2**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 466 VISANT LE PROJET « Dans ma rue, on joue! » AFIN D'AJOUTER DES ZONES DE JEU LIBRE PERMISES À L'ANNEXE 2**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Otterburn Park, dans le cadre de son plan d'action découlant de la Politique familiale de la Ville ainsi que de sa Politique de gestion de la circulation a mis en œuvre le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de favoriser la vie de quartier;

**CONSIDÉRANT** l'article 500.2 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) permettant le jeu libre sur un chemin public dont la gestion incombe à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé lors de la séance du conseil municipal en date du 25 mai 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** \_\_\_\_\_ a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT STATUÉ, ET IL EST STATUÉ, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 – TITRE**

Le projet de Règlement s'intitule : Règlement numéro 466-2 modifiant le Règlement numéro 466 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin d'ajouter des zones de jeu libre permises à l'annexe 2.

**ARTICLE 2 – PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du Règlement.

**ARTICLE 3 – OBJET**

L'objet du présent Règlement est d'ajouter des zones de jeu libre permises dans les portions de rue suivantes :

rue Desroches, entre le 418 et le 604 de cette rue;  
rue Ruth, entre la rue Spiller et la fin de la rue Ruth;  
rue du Prince-Arthur, entre le 485 et le 501 de cette rue;  
rue Milton, entre les rues Mason et Spiller.

**ARTICLE 4 – MODIFICATION DE L'ANNEXE 2**

L'annexe 2 du Règlement numéro 466 est modifié par l'ajout des 4 plans joints au présent règlement, lesquels plans montrent les zones de jeu libre permises mentionnées à l'article 3.

**ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Mélanie Villeneuve  
**MAIRESSE**

---

Yvan Laberge  
**GREFFIER**

**CERTIFICAT**

Avis de motion	25 mai 2026
Présentation et dépôt du projet de Règlement	25 mai 2026
Adoption du Règlement	15 juin 2026
Entrée en vigueur	19 juin 2026

---

Mélanie Villeneuve  
**MAIRESSE**

---

Yvan Laberge.  
**GREFFIER**